

## réévaluation des grilles de C pour mettre fin aux rémunérations inférieures au SMIC

ADMINISTRATIF

CARRIÈRE ET RÉMUNÉRATION



Réévaluation des grilles des agents de catégorie C dont la rémunération est inférieure à celle du SMIC

"Lors d'une réunion avec les partenaires sociaux lundi 15 mars, la ministre de la Transformation et de la Fonction publiques, Amélie de Montchalin, a annoncé une réévaluation des grilles des agents de catégorie C dont la rémunération est inférieure à celle du SMIC.

Cette modification interviendra le 1er avril 2021 :

- + 2 points pour les indices 330 à 333
- + 1 point pour les indices 334 et 335

L'UNSA réclame régulièrement une réévaluation des grilles indiciaires afin d'éviter des rémunérations inférieures au SMIC ; aussi, nous sommes bien conscients que cette augmentation n'est pas à la hauteur de nos attentes mais nous conforte dans la nécessité d'ouvrir rapidement des négociations salariales afin d'améliorer davantage le pouvoir d'achat de tous les agents, et en particulier celui des agents les moins rémunérés."